



Pointe-à-la-Croix
À la croisée des chemins

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance ordinaire du 11 novembre 2019

Cette séance est sous la présidence du maire Pascal Bujold.

Sont présents les conseillers suivants :

Mesdames Lise Bourg
 Cindy Leblanc

Messieurs Marc Lord
 Patrick Charland
 Jean-Daniel Picard

La conseillère Marie-Christine Langlois est absente de la présente séance.

Proclamation : Municipalité alliée contre la violence conjugale.

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés* de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1) ;

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal ;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale ;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité ;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec ;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Leblanc et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal de proclamer la municipalité de Pointe-à-la-Croix alliée contre la violence conjugale.

Copie certifiée conforme faite le 12 novembre 2019.



Stéphanie Clark
Directrice générale